

de garde ; le siège du gouvernement militaire était dans une auberge.

Le comte de Saint-Geran s'empara tout d'abord de l'église. Il voulut en personne conduire cette importante affaire dès le soir du 7 novembre, au moment où une partie de ses troupes manœuvrait si piteusement à Château-morand. Il entra dans le village à la tête de ses arquebusiers, manda messire Jean Grimaud, curé de l'endroit, et se fit de force ouvrir l'église. Elle fut livrée à toutes les profanations, convertie en arsenal, en corps de garde, en chambre, en réfectoire ; une sentinelle veillait au clocher. Toutes les portes furent barricadées, excepté celle de la chapelle de Lalière. Vu la saison déjà froide, un grand feu était allumé dans la nef ; les soldats se couchaient à l'entour sur une épaisse litière, leurs armes rangées à leur portée. Un tonneau de vin volé à un gentilhomme de la paroisse, le seigneur de Godinière, était installé sur l'autel Saint-Antoine. Le « revestoir » tenait lieu de garde-manger, abondamment pourvu d'oies, de poules, de quartiers de mouton, de beurre et autres victuailles. Mais ces étranges libertés n'empêchaient pas M. le curé et Charles Martin, son vicaire, d'accomplir les fonctions du culte, et de dire des messes pour l'âme de Jacqueline de Chaugy. Pourtant le vicaire perdit une fois patience ; il nous en donne le motif dans sa déposition, mais ces choses-là doivent être laissées dans leur langue originale : « Ledict déposant auroit veu de la *sallette*, et par ce qu'il croyoit que ce fust faict de personnes et s'en voullant fascher, lesdictz soldatz luy dirent que c'estoit les chiens qui l'avoyent faict ! »

Une singularité c'est que, même dans cette effervescence, ni M. de Saint-Geran, ni Diane ne perdaient de vue les différends qui les divisaient, et instrumentaient ferme cha-